

DATE DE CONVOCATION : 17 octobre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire, ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA – Patrick RAMON – Emilie RATTON – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI – Claude VARENNES – Jérémie VIAL
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 27 PRÉSENTS : 18	Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Annie MONNERY) - Serge BERNARD (pouvoir à Jérémie VIAL) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Eliane GEOFFROY (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) – Jessica ROSINET (pouvoir à Yannick PAQUE) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN)
PROCURATIONS: 6 VOTANTS : 24 POUR : 24 ABSTENTION: 0	Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Nathalie LACOSTE – Yann FLAMANT – Willy GABRIEL -
CONTRE : 0 N° 2023-102	Mme Corinne JOURDAN a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-91 relative au tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint technique afin de pouvoir recruter un agent au service « bâtiments ».

Après avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité** :

- VALIDE l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- CONFIRME le tableau des effectifs défini tel que suivant

• Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdo de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur Ppal 1ère classe	B	3	3 postes à 35 heures
Rédacteur Ppal 2ème classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Adm Ppal 1ère classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint Adm Ppal 2ème classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Adm	C	3	3 postes à 35 heures
TOTAL		13	ETP = 13
FILIERE ANIMATION			
Animateur Ppal de 1ère classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation Ppal de 1ère classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation	C	7	3 postes à 35 heures 1 poste à 22 heures 24 (0,64) 1 poste à 20 heures 23 (0,58) 1 poste à 18 heures 49 (0,54)

			1 poste à 25 heures (0,71)
TOTAL		9	ETP = 7,47
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Ppal 1ère classe	B	2	2 postes à 35 heures
Adjoint technique Ppal 1ère classe	C	9	7 postes à 35 heures 1 poste à 21 heures (0,6) 1 poste à 28 heures (0,8)
Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	5	3 postes à 35 heures 1 poste à 30 heures 45 (0,87) 1 poste à 28 heures (0,8)
Adjoint technique	C	6	4 postes à 35 heures 1 poste à 23 heures (0,66) 1 poste à 35h
<i>création de 1 poste (TC)</i>			
Agent de maîtrise Ppal	C	2	2 postes à 35 heures
Agent de maîtrise	C	2	2 postes à 35 heures
TOTAL		26	ETP = 24,73
FILIERE SOCIALE			
ATSEM Ppal 1ère classe	B	5	5 postes à 35 heures
TOTAL		5	ETP = 5
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier Chef Ppal	C	3	3 postes à 35 heures
TOTAL		3	ETP = 3
EFFECTIF TOTAL		56	ETP = 53,2

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.